Régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre

26, Avenue des Comtes de Cerdagne
66800 SAILLAGOUSE

Tel. 04 68 04 34 98 - Mail : hautevalleesegre@orange.fr

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

COMMUNES DE ERR, ESTAVAR, EYNE, LLO ET SAILLAGOUSE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.

2021

Sommaire

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3

I.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 3
I.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 3
I.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 4
I.4. NOMBRE D'ABONNES 4
I.5. EAUX BRUTES 5
Prélèvement sur les ressources en eau 5
Achats d'eaux brutes 7
I.6. EAUX TRAITEES 7
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 7
Production 7
Achats d'eaux traitées 8
Volumes vendus au cours de l'exercice 8
Autres volumes 9
Volume consommé autorisé 9
I.7. LINEAIRE DES RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) 9

II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 10

II.1. MODALITES DE TARIFICATION ET DELIBERATIONS 10
II.2. FACTURE D'EAU TYPE (FACTURE FAMILIALE DE 120 M^3) 10
II.3. RECETTES 11

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE 12

III.1. QUALITE DE L'EAU 12
III.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE 13
III.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU 13
Rendement du réseau de distribution 13
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVC) 17
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) 17
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (TR) 19
III.4. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU 20
III.5. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE 20

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 21

IV.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB 21
IV.2. MONTANTS FINANCIERS 21
IV.3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE 21
IV.4. AMORTISSEMENTS 21
IV.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX 21
IV.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE 22

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 22

V.1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE 22
V.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 22

VI. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 23

ANNEXE 1 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE 24

ANNEXE 2 : NOTICE DE L'AGENCE DE L'EAU 25

I. Caractérisation technique du service

I.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal, par le syndicat intercommunal à vocations multiples de la Haute Vallée du Sègre via la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre.
Dotée de la seule autonomie financière, la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre a été créée par délibération du 24 juin 2002.

Missions liées au service

- ✓ Production,
- ✓ Protection des points de prélèvements,
- ✓ Traitement,
- ✓ Transfert,
- ✓ Stockage,
- ✓ Distribution.

Descriptif du territoire desservi

Situé en Cerdagne, dans le département des Pyrénées-Orientales, le territoire de la Haute Vallée du Sègre est marqué par de fortes pressions anthropiques : un tourisme et une démographie en expansion, responsables de grandes consommations d'eau caractérisées par d'importantes variations saisonnières.
De plus, le territoire est soumis à des températures hivernales basses, d'où la nécessité de protéger les canalisations et les branchements du gel. En outre, les dénivelés de montagne induisent la mise en place de nombreux appareils régulateurs (réducteurs de pression principalement) sur l'ensemble du réseau.

Communes adhérentes au service

- ✓ Err,
- ✓ Estavar et ses hameaux de Bajande et Caillastres,
- ✓ Eyne,
- ✓ Llo et son hameau de Rohet,
- ✓ Saillagouse et ses hameaux de Rô et Védrignans.

Il n'existe pas de CCSPL (commission consultative des services publics locaux).

Commune bénéficiant ponctuellement du service

- ✓ Sainte-Léocadie.

I.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.
Il existe un contrat de prestation de service avec l'entreprise Hydra+ pour le nettoyage annuel des réservoirs et avec l'entreprise Comes TP pour les travaux de terrassement.

I.3. Estimation de la population desservie

Le service public de l'eau potable dessert une population moyenne annuelle de 4 776 habitants (données INSEE au 1er janvier 2022 pour la population sédentaire ; données du schéma directeur de 2008 pour les populations supplémentaires estivales et hivernales).
Elle se calcule comme ceci : population moyenne = (population en basse saison sur 8 mois + population de pointe hivernale sur 2 mois + population de pointe estivale sur 2 mois) / 12.
En basse saison, la population est de 2 673 habitants et en haute saison, de 10 055 habitants (3,8 fois plus).

I.4. Nombre d'abonnés

La régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre compte 3 670 abonnés en 2021.
Exceptionnellement, ces données proviennent du montant total des parts fixes facturées en 2020, divisé par le montant unitaire de la part fixe d'un compteur DN 15, auquel on a ajouté le nombre de nouveaux compteurs posés en 2021 (ce qui comporte ainsi une certaine imprécision).

COMMUNES	NOMBRE TOTAL D'ABONNES 31/12/2020	NOMBRE D'ABONNES DOMESTIQUES	NOMBRE D'ABONNES NON DOMESTIQUES	NOMBRE TOTAL D'ABONNES 31/12/2021	VARIATION EN %
ERR	776	779	néant	779	+0.39
ESTAVAR	854	863	néant	863	+1.05
EYNE	591	592	néant	592	+0.17
LLO	214	216	néant	216	+0.93
SAILLAGOUSE	1 209	1 220	néant	1 220	+0.91
TOTAL	**3 644**	**3 670**	**néant**	**3 670**	**+0.71**

La densité linéaire d'abonnés est de 53 abonnés par km au 31/12/2021.
La consommation moyenne par abonné est de 72 m^3/abonné au 31/12/2021.

L'évolution du nombre d'abonnés est explicitée dans le graphe suivant :

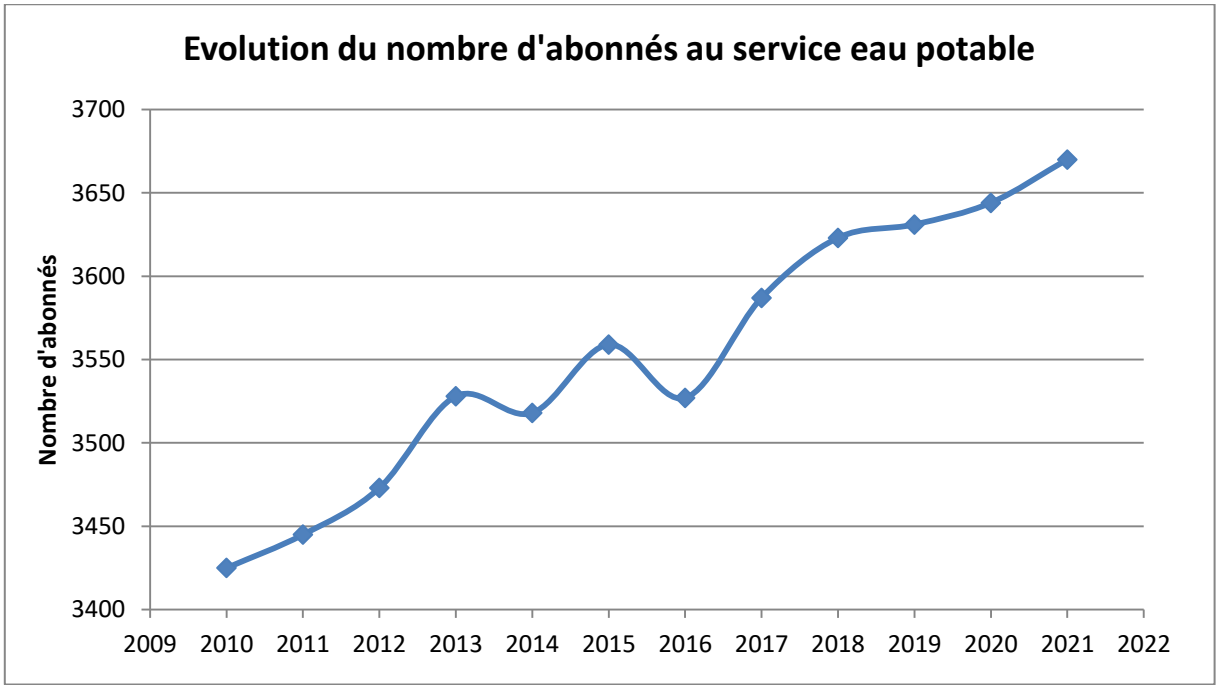

I.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 397 913 m^3 pour l'exercice 2021.

DENOMINATION	NATURE	VOLUME PRELEVE	ESTIMATION/COMPTAGE
ERR - Aïgueneix	Prise d'eau en rivière	29 560 m^3/an	Comptage en sortie de l'usine du Puigmal
ERR - Fontfrède	Source	87 917 m^3/an	Comptage en entrée du réservoir de Fontfrède
EYNE - Fontanals	Sources (3)	262 870 m^3/an	Comptage général des sources en entrée de chambre de vannes de répartition
LLO - Vallée de Llo	Sources (3)	17 566 m^3/an	Comptage en sortie du réservoir de Llo
VEDRIGNANS - Sarette (secours)	Source	0 m^3/an	Comptage en entrée du réservoir de Védrignans

Le village de Saillagouse est alimenté par les eaux des quatre premières ressources du tableau précédent, et par la source de la Sarette en secours. La commune d'Estavar est uniquement alimentée par les Fontanals depuis février 2014.

La part des eaux souterraines (sources) représente 92,6 % des ressources en eau. L'eau est traitée au chlore liquide (NaClO) dans certains réservoirs. La prise en rivière d'Aïgueneix fournit 7,4 % de l'eau, filtrée à 250 µm et chlorée.

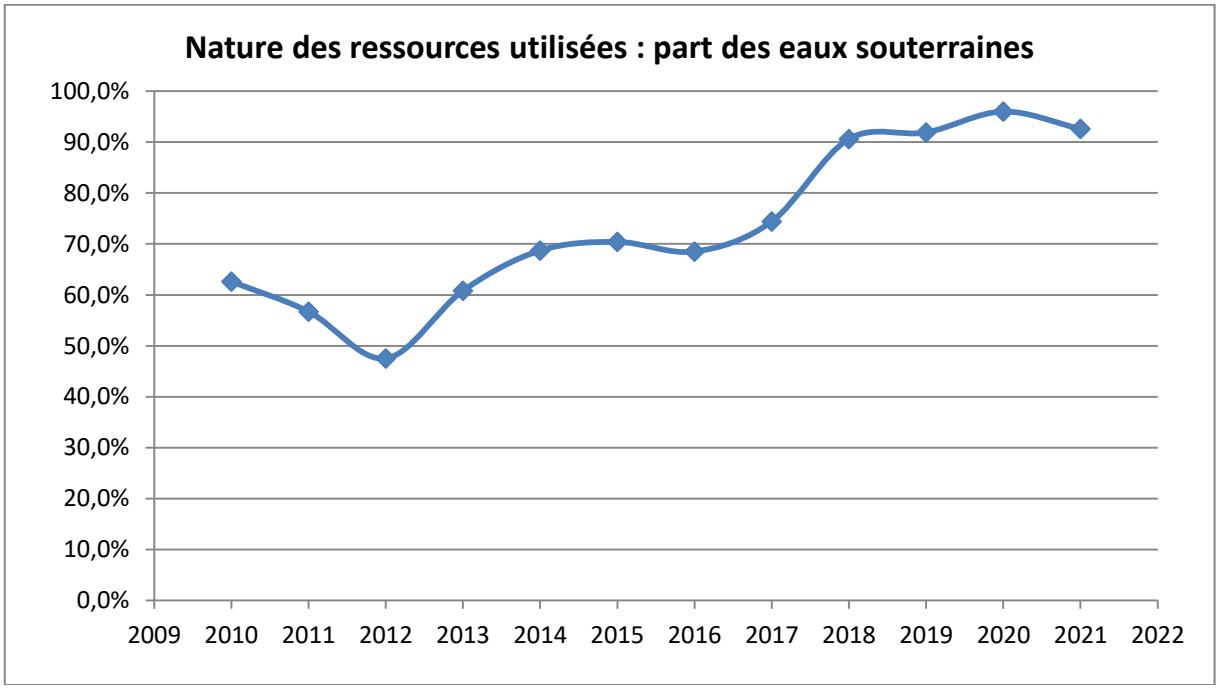

L'histogramme mensuel des volumes prélevés en 2019, 2020 et 2021 est disponible ci-après. Les deux pics de consommation, en hiver et en été, sont à relier avec le caractère touristique du territoire. En effet, ils correspondent à la période de ski et à la période estivale où le nombre d'usagers est multiplié par 3,8 sur les cinq communes de la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre. On note une consommation particulièrement significative au mois d'août, qui souligne l'importance des consommations estivales.

Les volumes mensuels de 2021 sont les plus bas sur 7 mois, ce qui témoigne d'une véritable économie des ressources en eau.

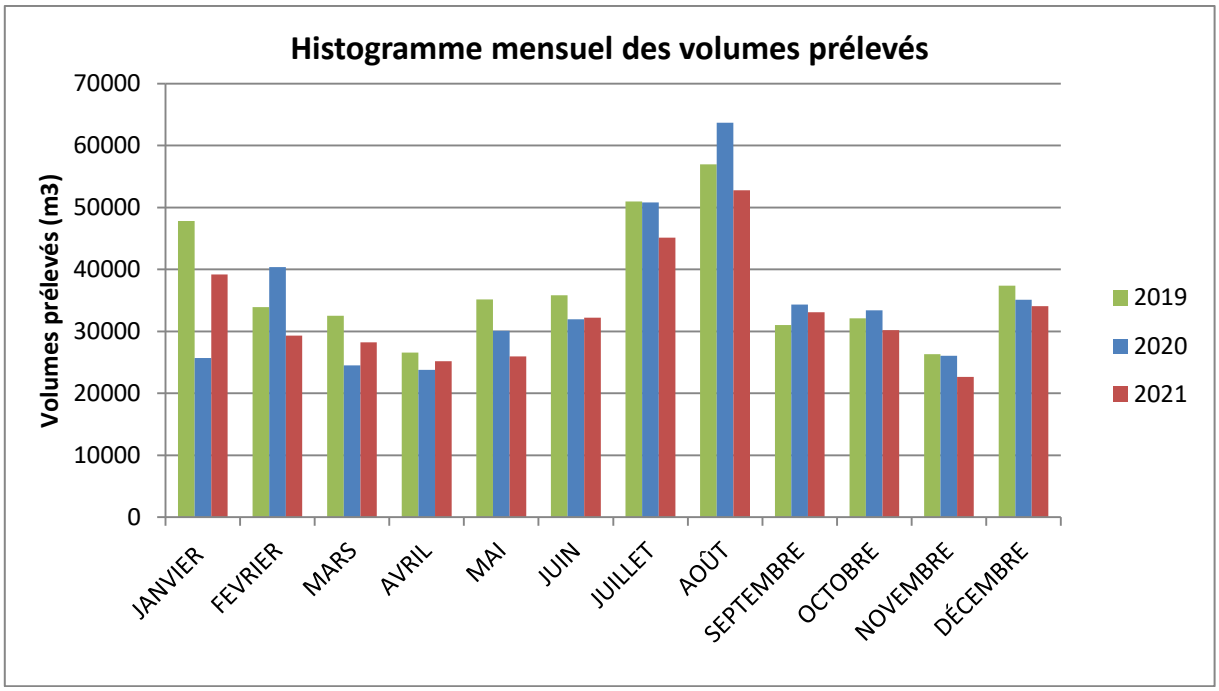

Sur l'histogramme annuel suivant, on remarque une baisse considérable des volumes prélevés en 2004, qui témoigne des efforts réalisés par la régie dès sa mise en place. Les volumes sont fluctuants ensuite, mais plutôt stables depuis 2016. Le volume prélevé en 2021 est le plus bas jamais enregistré.

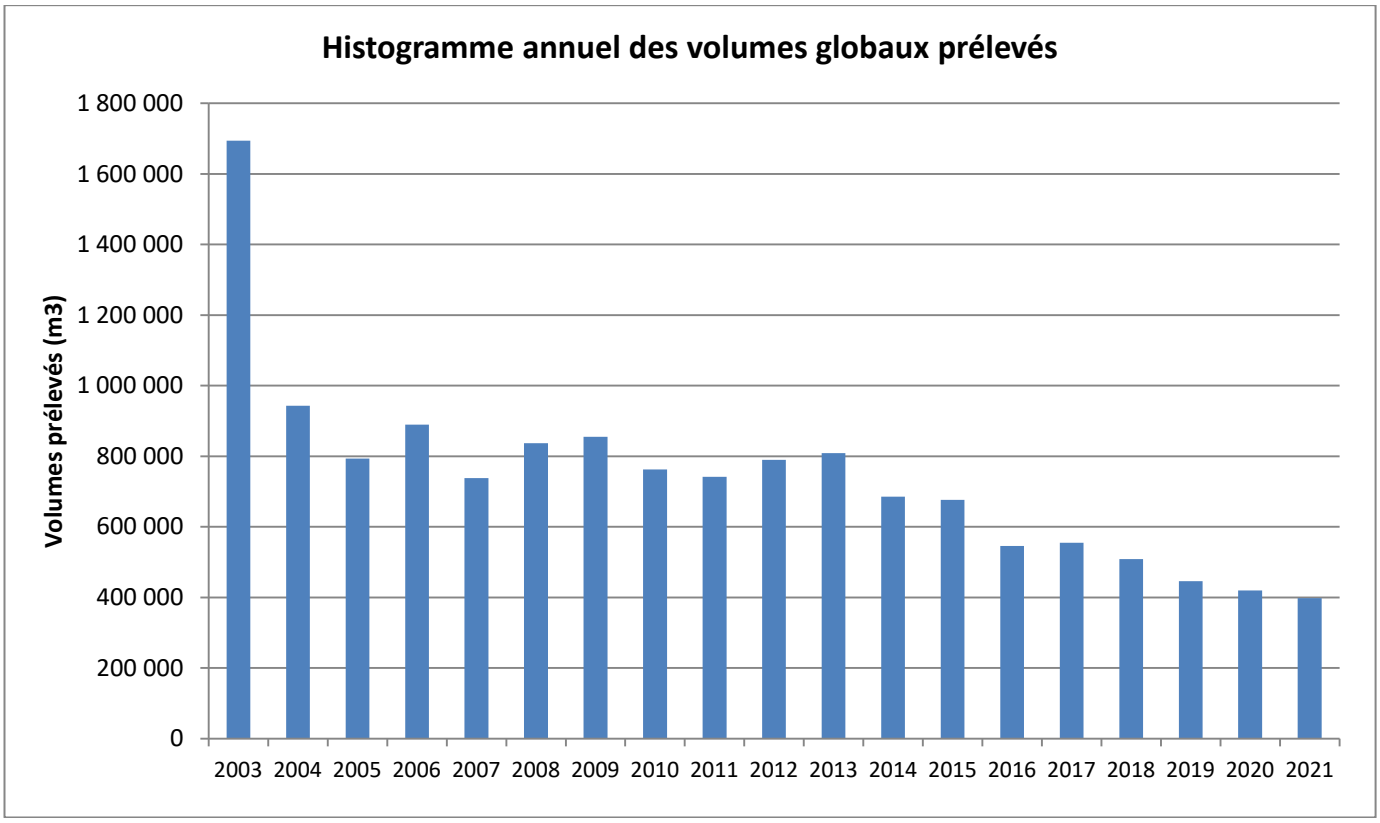

Le graphe suivant montre les débits autorisés par les DUP des années 1950 à 1979 ainsi que les volumes prélevés moyens par jour, et les débits de pointe prélevés (en moyenne mensuelle). On remarque que les débits prélevés sont automatiquement inférieurs aux débits autorisés.

De plus, les DUP sont en cours d'actualisation.

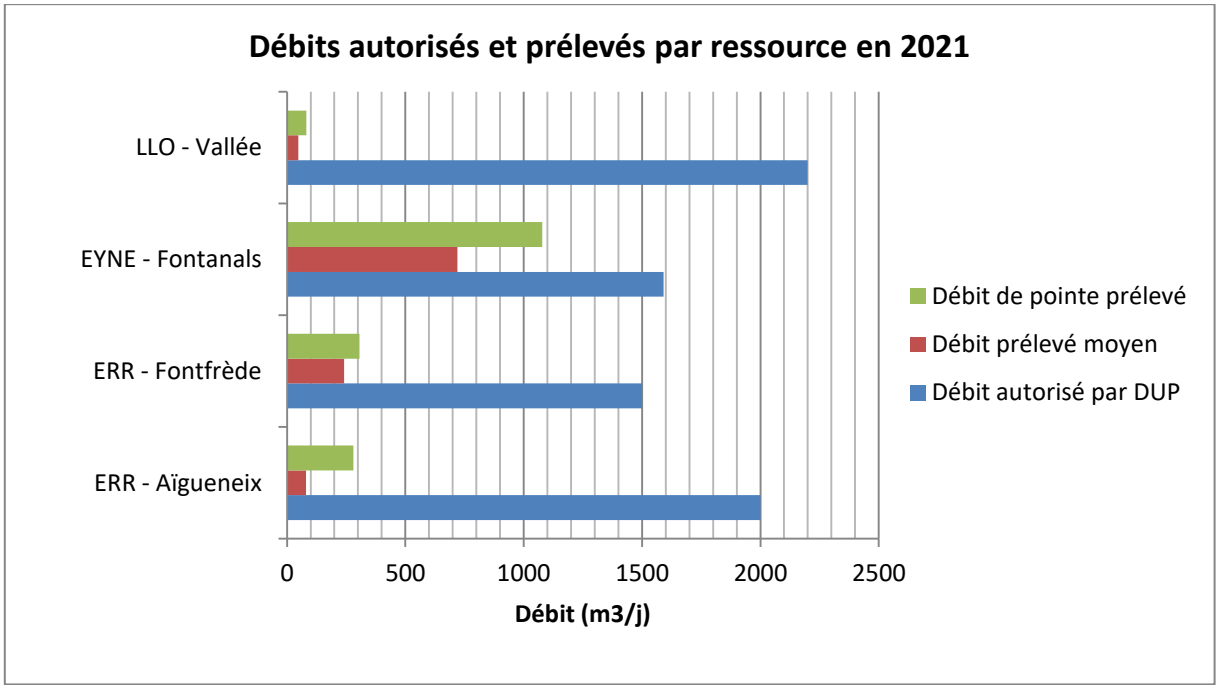

Achats d'eaux brutes : sans objet.

I.6. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

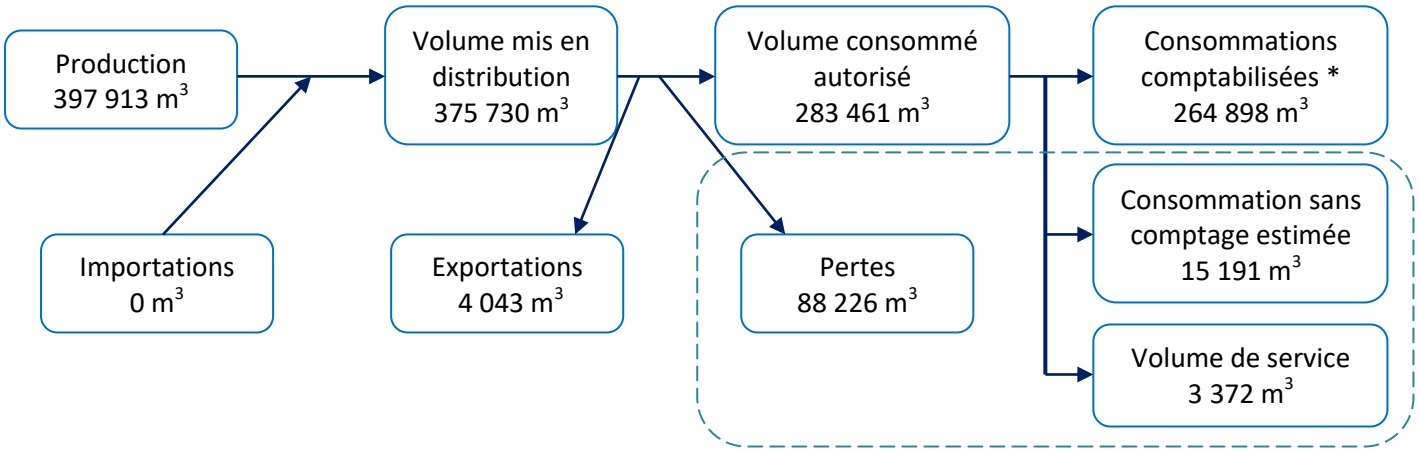

* concernent les volumes consommés par les abonnés hors Sainte-Léocadie (244 801 m^3) mais également les volumes passés aux compteurs des fontaines et des arrosages (non facturés, 11 634 m^3) et le surplus passé à la piscine d'Err (8 463 m^3).

Production

Une désinfection au chlore liquide (NaClO) est pratiquée dans les réservoirs de l'Usine du Puigmal et de Fontfrède à Err, d'Eyne Village et de Las Poses à Eyne, de Llo Village à Llo et enfin du Rigat à Saillagouse (voir synoptique en annexe 1). Une chloration de vaccination est prévue au réservoir de Bajande.

Les volumes produits sont égaux aux volumes prélevés :

DENOMINATION	NATURE	VOLUME PRODUIT	INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE (2021)
ERR - Aïgueneix	Prise d'eau en rivière	29 560 m^3/an	70 %
ERR - Fontfrède	Source	87 917 m^3/an	70 %
EYNE - Fontanals	Sources (3)	262 870 m^3/an	Actualisation en cours : 50 %
LLO - Vallée de Llo	Sources (3)	17 566 m^3/an	70 %
VEDRIGNANS - Sarette	Source	0 m^3/an	70 %

Achats d'eaux traitées : sans objet.

Volumes vendus au cours de l'exercice

La régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre a vendu 248 844 m^3 d'eau potable au cours de l'exercice.

ACHETEURS	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE
ABONNES DOMESTIQUES	
ERR	63 681 m^3
ESTAVAR	63 542 m^3
EYNE	18 936 m^3
LLO	12 498 m^3
SAILLAGOUSE	86 144 m^3
TOTAL VENDU AUX ABONNES	***244 801 m^3***
SAINTE LEOCADIE	4 043 m^3
TOTAL VENDU A D'AUTRES SERVICES	***4 043 m^3***

Ces volumes intègrent les dégrèvements effectués avant facturation.

Par ailleurs, le service a vendu de l'eau **brute** à la CNIM de Llo (centrale thermo-dynamique) (2 917 m^3) et au SIECA d'Eyne (pistes de ski) (4 406 m^3).

Le graphe à suivre présente l'évolution des volumes d'eau potable vendus depuis 2010 :

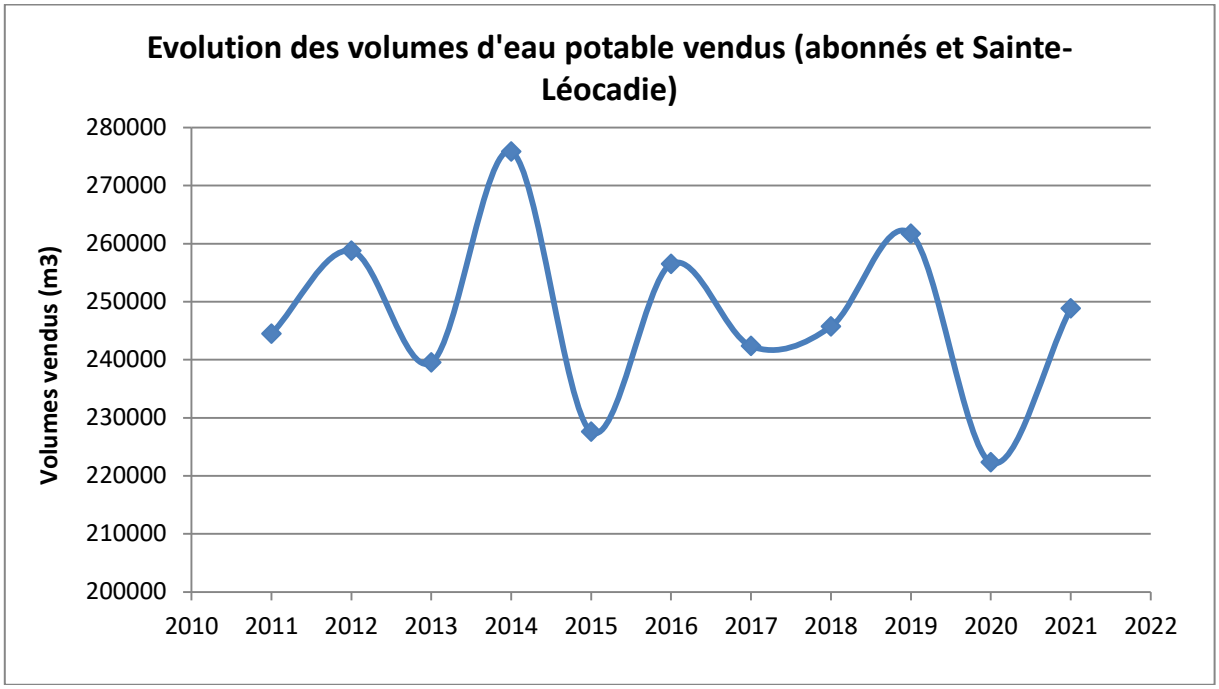

2020 représente l'année où les volumes vendus ont été les plus faibles. Il y a eu une chute conséquente par rapport à 2019. En 2021, les volumes vendus repartent à la hausse.

Autres volumes

	Exercice 2021 en m^3/an
Volume de consommation sans comptage	2 376 (sans comptage) + 12 815 (erreurs de sous-comptage des compteurs) = 15 191
Volume de service	3 372

Volume consommé autorisé

Il comprend les volumes comptabilisés, les volumes sans comptage et les volumes de service. En 2021, ce volume représente 283 461 m^3.

I.7. Linéaire des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de distribution du service public d'eau potable est de 69,17 kilomètres. En voici le détail par commune :

COMMUNE	LINEAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION EN METRES
ERR	15 868
ESTAVAR	13 900
EYNE	7 845
LLO	7 064
SAILLAGOUSE	24 490

II. Tarification de l'eau et recettes du service

II.1. Modalités de tarification et délibérations

Il s'agit d'une tarification binôme, comprenant une part fixe et un terme proportionnel.

Les tarifs applicables pour la partie eau potable durant l'exercice sont les suivants :

PART DE LA COLLECTIVITE Euros HT			
		1ER JANVIER 2021	**1ER JANVIER 2022**
Frais d'accès au service		44.40 (assainissement inclus)	44.40 (assainissement inclus)
Pose ou dépose de compteur diamètre 15 mm *(renseignements pour les autres compteurs sur demande)*		79.92	79.92
Fermeture ou ouverture de branchement, appartement vacant		24.42	24.42
Fermeture ou ouverture compteur suite à impayé		88.80	88.80
Vérification d'index		33.30	33.30
Jaugeage		44.40	44.40
Remplacement robinet compteur		49.95	49.95
Remplacement compteur gelé		79.92	79.92
Part fixe par an	Diamètre 15	94.20	94.20
	Diamètre 20	107.60	107.60
	Diamètre 30	125.54	125.54
	Diamètre 40	125.54	125.54
	Diamètre 60	143.48	143.48
	Diamètre 80	215.20	215.20
	Diamètre 100	358.68	358.68
Part proportionnelle par m^3 (eau potable)		1.20	1.20
TAXES ET REDEVANCES Euros HT			
T.V.A.		5.5 %	5.5 %
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	Prix au m^3	0.04880	0.04880
Redevance pollution	Prix au m^3	0.28	0.28

Le service est assujetti à la TVA.
Les tarifs ont été fixés par délibération du 2 juillet 2019 visée en préfecture le 15 juillet 2019.

II.2. Facture d'eau type (facture familiale de 120 m^3)

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est, quant à elle, effectuée deux fois par an. L'une d'elle tient alors compte d'une consommation estimée.

Les composantes de la facture **d'eau potable uniquement** d'un ménage de référence sont les suivantes :

MONTANT FACTURE TYPE 120 m³	Au 1er JANVIER 2021	Au 1er JANVIER 2022	VARIATION en %
PART DE LA COLLECTIVITE			
Part fixe annuelle HT	94.20	94.20	0
Part proportionnelle HT	144.00	144.00	0
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	*238.20*	*238.20*	*0*
TAXES ET REDEVANCES			
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	5.86	5.86	0
Redevance pollution	33.60	33.60	0
TVA	15.27	15.27	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	*54.73*	*54.73*	*0*
Total TTC	**292.93**	**292.93**	**0**
Prix TTC au m³	**2.44**	**2.44**	**0**
% du montant non proportionnel	AEP : 39.5 %	AEP : 39.5 %	/

Le graphe ci-dessous met en lumière l'évolution du prix TTC au mètre cube pour 120 m³ :

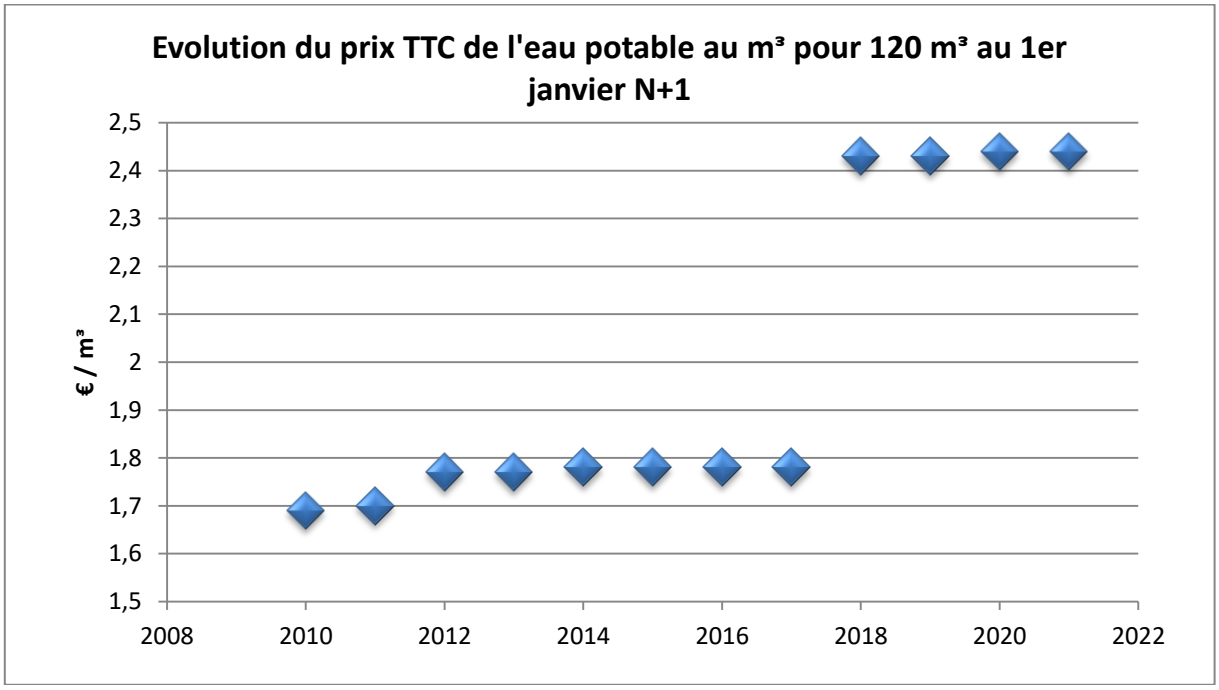

II.3. Recettes

RECETTES 2021	697 990,77 € HT
Recettes de facturation	521 518,07 € HT
Autres prestations auprès des abonnés	46 725,15 € HT
Subventions	7 500,00 € HT
Participation des communes aux travaux	122 247,55 € HT

III. Indicateurs de performance

III.1. Qualité de l'eau

Les analyses sur les eaux brutes ont également été prises en compte.

Commune d'Err

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes en 2021
Microbiologie	14	0
Paramètres physico-chimiques	15	0

Note : la conductivité est toujours en-dessous des *références* de qualité (entre 200 et 1100 µS/cm) mais il n'y a pas de limites de qualité.
Par ailleurs, quelques analyses révèlent un pH supérieur aux *références* de qualité (entre 6,5 et 9).
Toutefois, l'ensemble des paramètres de microbiologie et des paramètres physico-chimiques sont conformes aux limites de qualité.

Commune d'Estavar

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes en 2021
Microbiologie	4	0
Paramètres physico-chimiques	5	0

Note : la conductivité est toujours en-dessous des *références* de qualité (entre 200 et 1100 µS/cm) mais il n'y a pas de limites de qualité. Toutefois, l'ensemble des paramètres de microbiologie et des paramètres physico-chimiques sont conformes aux limites de qualité.

Commune d'Eyne

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes en 2021
Microbiologie	8	0
Paramètres physico-chimiques	8	0

Note : la conductivité est toujours en-dessous des *références* de qualité (entre 200 et 1100 µS/cm) mais il n'y a pas de limites de qualité. Toutefois, l'ensemble des paramètres de microbiologie et des paramètres physico-chimiques sont conformes aux limites de qualité.

Commune de Llo

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes en 2021
Microbiologie	7	0
Paramètres physico-chimiques	7	0

Note : la conductivité est toujours en-dessous des *références* de qualité (entre 200 et 1100 µS/cm) mais il n'y a pas de limites de qualité. Toutefois, l'ensemble des paramètres de microbiologie et des paramètres physico-chimiques sont conformes aux limites de qualité.

Commune de Saillagouse

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes en 2021
Microbiologie	10	0
Paramètres physico-chimiques	11	0

Note : la conductivité est toujours en-dessous des *références* de qualité (entre 200 et 1100 µS/cm) mais il n'y a pas de limites de qualité.
Par ailleurs, une analyse révèle un pH supérieur aux *références* de qualité (entre 6,5 et 9).
Toutefois, l'ensemble des paramètres de microbiologie et des paramètres physico-chimiques sont conformes aux limites de qualité.

Globalement,

Analyses	Taux de conformité en 2021 (par rapport aux *limites* de qualité)
Microbiologie	100 %
Paramètres physico-chimiques	100 %

III.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 100/120.

En effet, il existe un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (10 points) et une procédure de mise à jour de ces plans (5 points). De plus, il existe un inventaire des réseaux mentionnant les linéaires, les matériaux et les diamètres des canalisations, et une procédure de mise à jour (10 points). Les diamètres et les matériaux sont connus sur environ 99 % du linéaire total (5 points). En outre, l'inventaire mentionne la date ou la période de pose des tronçons pour 100 % du linéaire du réseau (15 points).
Par ailleurs, le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (10 points). Il existe un inventaire des pompes et des équipements électromécaniques, lequel est régulièrement mis à jour (10 points). En outre, un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs (10 points). Il existe également un document qui identifie les secteurs où ont été réalisées les recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués ensuite (10 points) ; un autre document recense les autres interventions ayant eu lieu sur le réseau (réparations, purges, renouvellements…) (10 points). Enfin, il existe une modélisation de l'ensemble du réseau (5 points).

III.3. Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est de 76,5 %.

$$Rendement = \frac{Volume\ consommé\ autorisé + Volume\ exporté}{Volume\ mis\ en\ distribution + Volume\ importé}$$

$$Rendement = \frac{283\ 461 + 4\ 043}{375\ 730\ +\ 0}$$

$$\boldsymbol{Rendement = 76,5\ \%}$$

Les volumes consommés sont issus des données de facturation. Ils sont multipliés par un coefficient de sous-comptage qui rend compte de l'âge des compteurs domestiques. En effet, plus un compteur est vétuste, plus son erreur de sous-comptage est importante. L'Agence de l'Eau Seine Normandie propose ce tableau explicatif :

Tranche d'âge	Pertes moyennes par sous-comptage
0 à 5 ans	-2,5 %
6 à 10 ans	-5,4 %
11 à 15 ans	-6,4 %
16 à 20 ans	-6,9 %
21 à 25 ans	-7,0 %
26 à 30 ans	-8,8 %
31 à 40 ans	-14,8 %
> 40 ans	-21,1 %

Le graphe suivant montre les âges des compteurs selon les tranches précédentes en 2021 :

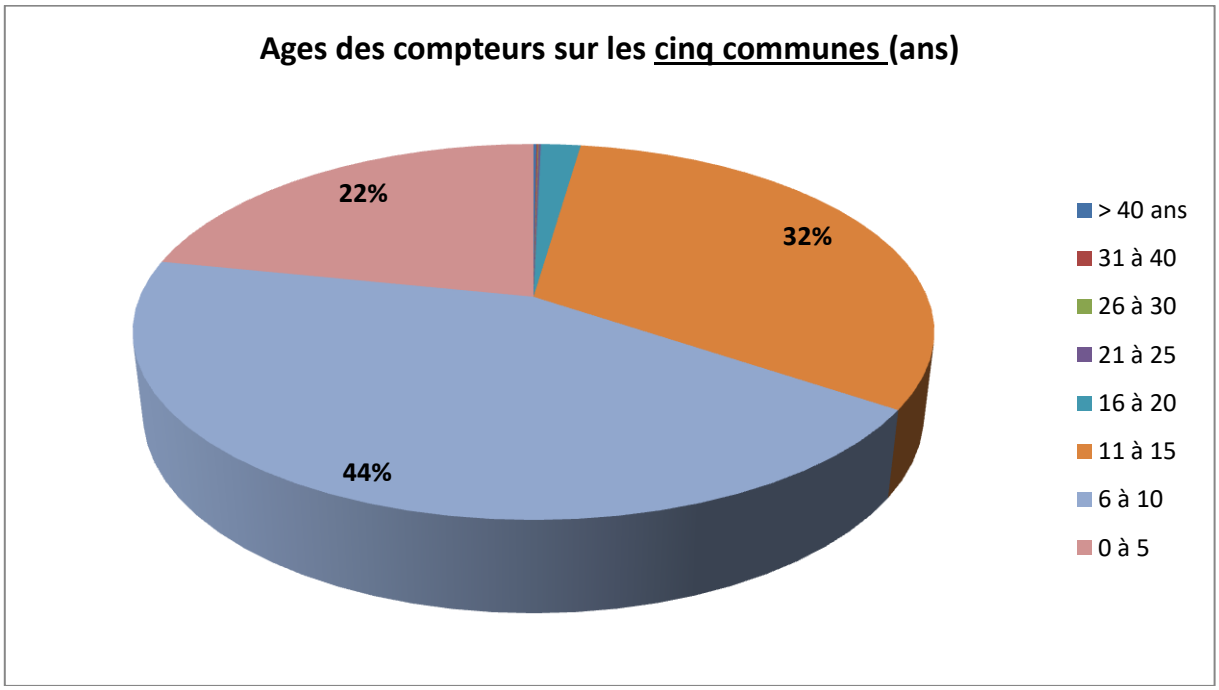

En 2021, 85 compteurs vétustes ont été changés par le service technique de la régie.

Le coefficient de sous-comptage est égal à :

$$Coefficient\ de\ sous\ comptage = \sum_{i=1}^{8} \left[\frac{Nombre\ de\ compteurs\ de\ la\ tranche\ i}{Nombre\ de\ compteurs\ total} * (1 + perte\ par\ sous\ comptage\ de\ la\ tranche\ i) \right]$$

En multipliant ce coefficient aux volumes consommés, on fait l'hypothèse que tous les abonnés ont une consommation annuelle identique. Cette hypothèse forte semble néanmoins rendre compte de façon crédible des volumes consommés réels puisque, dans chaque tranche, les consommations des différents abonnés peuvent se compenser.

Les volumes non facturés représentent le lavage de la voirie, le curage du réseau d'assainissement, le curage des canaux ou des réseaux pluviaux, les essais aux poteaux à incendie, la vidange des réservoirs d'eau potable, les volumes liés aux fontaines (permanentes et à boutons-poussoirs), l'arrosage des espaces verts, les purges réalisées après les casses des conduites de distribution d'eau potable, les purges pour préserver la qualité de l'eau dans les bras morts ou pour la mise hors-gel de conduites, et enfin les volumes pour le nettoyage des postes de relevage des eaux usées.

Le volume exporté est celui qui est fourni à la commune de Sainte-Léocadie.

Enfin, le volume distribué est connu grâce aux compteurs sectoriels placés en sortie des réservoirs.

Selon le décret 2012-97 du 27 janvier 2012, le rendement de réseau doit atteindre 65 % + un cinquième de l'indice linéaire de consommation. Pour les communes de la régie de la Haute Vallée du Sègre, le rendement devrait donc atteindre 67,2 % pour l'année 2021. Le rendement réel dépasse donc ce seuil de 9,3 points.
Malgré tout, un plan d'actions pour limiter les pertes d'eau a été voté et des travaux de réparation de fuites ponctuelles et de renouvellement des canalisations fuyardes et cassantes sont entrepris.

Le graphe suivant rend compte de l'évolution des rendements. On constate une très nette amélioration depuis la reprise en régie, avec une augmentation du rendement de réseau de 34,4 points entre 2003 et 2010. On note néanmoins une légère baisse à partir de 2011. Après la belle remontée de 2014, le rendement de 2015 est redescendu, pour repartir à la hausse en 2016-2018. Le rendement a toutefois chuté en 2020, pour s'améliorer en 2021 (meilleur rendement jamais atteint).

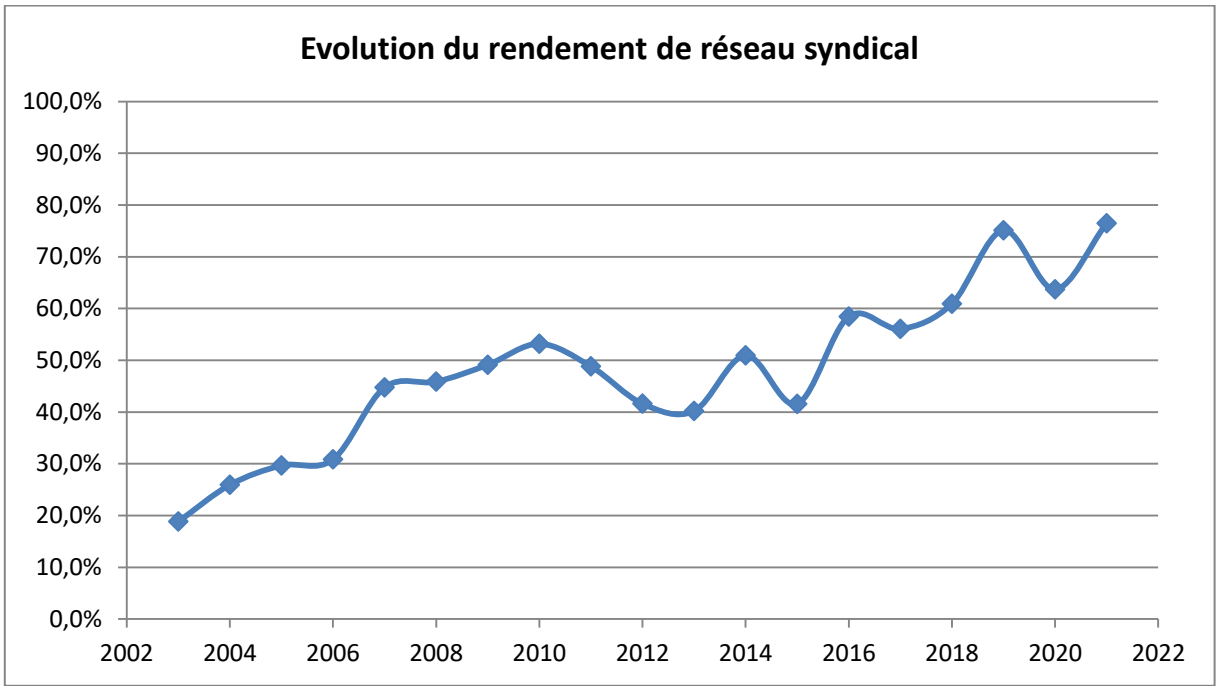

Les rendements de réseaux par commune pour l'année 2021 sont les suivants :

	Rendement de réseau	Rendement à atteindre (décret 2012-97)
ERR	88,8 %	67,7 %
ESTAVAR	66,4 %	67,7 %
EYNE	63,3 %	66,8 %
LLO	91,5 %	66,2 %
SAILLAGOUSE	77,4 %	67,1 %

Le graphe à suivre montre l'évolution des rendements par commune depuis 2007.

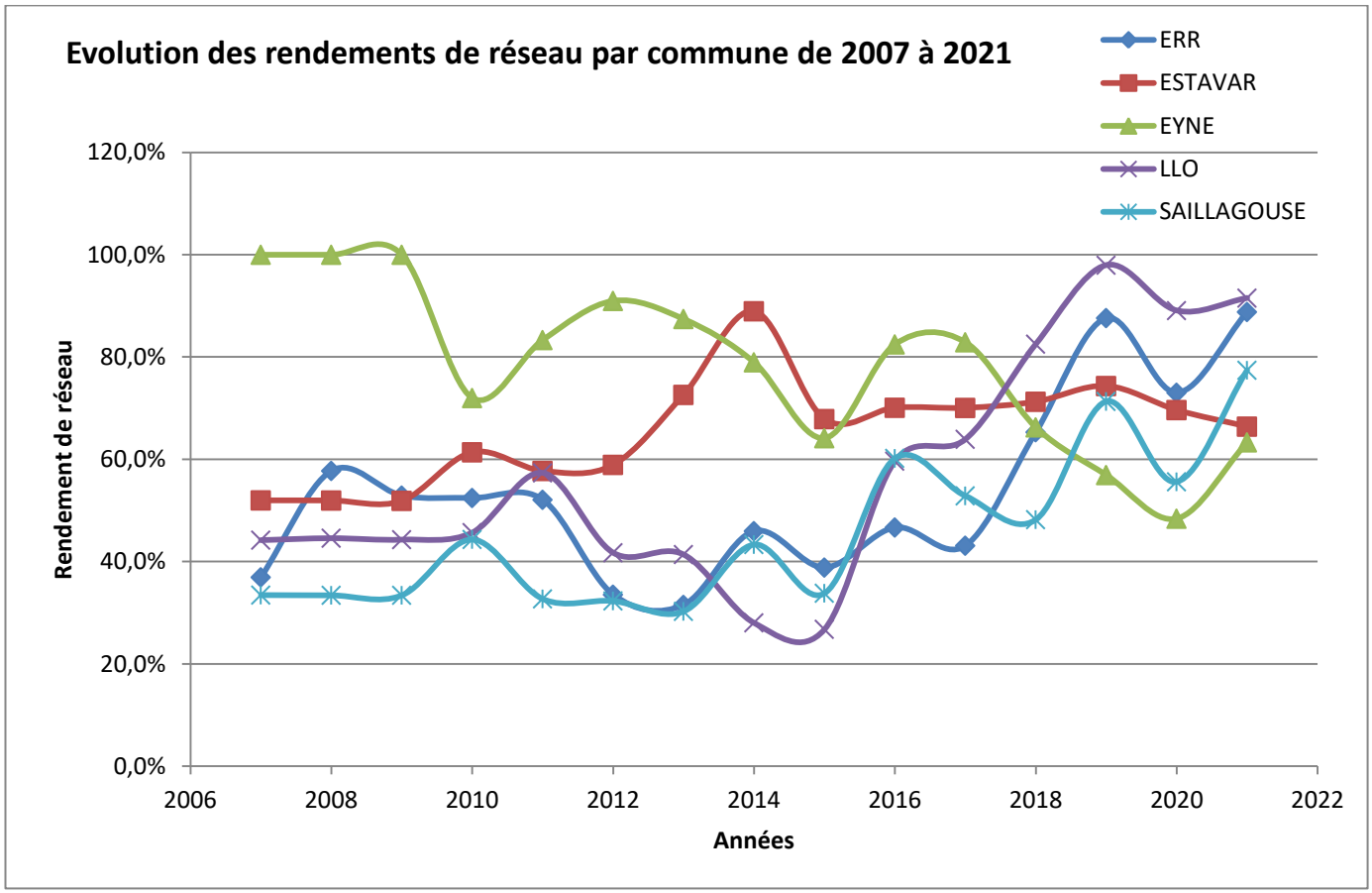

Le tableau suivant récapitule certains indicateurs :

	Exercice 2020	**Exercice 2021**
Rendement de réseau	63,7 %	76,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau)	10,1 m^3/(km.j)	11,1 m^3/(km.j)
Volume vendu sur volume mis en distribution (rendement brut ou primaire)	55,7 %	66,2 %

Indice linéaire des volumes non comptés (ILVC)

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,2 m^3/(km.j). Cela signifie que chaque jour, sur un kilomètre de canalisation, 4,2 m^3 d'eau ne sont pas comptés en moyenne (pertes ou volumes consommés mais non comptés).

La valeur et l'évolution de cet indice sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de gestion du réseau.

$$ILVC = \frac{Volume\ mis\ en\ distribution - (Volume\ comptabilisé + Volume\ exporté)}{365 * Linéaire\ de\ réseau\ de\ desserte}$$

$$ILVC = \frac{375\ 730 - (264\ 898 + 4\ 043)}{365 * 69{,}17}$$

$$\boldsymbol{ILVC = 4{,}2\ m^3/(km.j)}$$

En 2020, l'ILVC était de 6,6 m^3/(km.j).

Les ILVC par commune sont les suivants :

COMMUNE	ILVC 2020 (m^3/(km.j))	ILVC 2021 (m^3/(km.j))
ERR	5,5	2,5
ESTAVAR	6,3	7,7
EYNE	12,4	5,7
LLO	1,1	0,9
SAILLAGOUSE	7,1	3,9

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 3,5 m^3/(km.j). Cela signifie que chaque jour, sur un kilomètre de canalisation, 3,5 m^3 d'eau sont effectivement perdus en moyenne.

La valeur et l'évolution de cet indice sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$ILP = \frac{Volume\ mis\ en\ distribution - (Volume\ consommé\ autorisé + Volume\ exporté)}{365 * Linéaire\ de\ réseau\ de\ desserte}$$

$$ILP = \frac{375\ 730 - (283\ 461 + 4\ 043)}{365 * 69{,}17}$$

$$\boldsymbol{ILP = 3{,}5\ m^3/(km.j)}$$

En 2020, l'ILP était de 5,9 m^3/(km.j).

Les ILP par commune sont les suivants :

COMMUNE	ILP 2020 (m^3/(km.j))	ILP 2021 (m^3/(km.j))
ERR	4,9	1,7
ESTAVAR	5,5	6,8
EYNE	11,1	5,3
LLO	0,7	0,6
SAILLAGOUSE	6,5	3,1

Le graphe suivant explicite l'évolution de l'indice linéaire de pertes global :

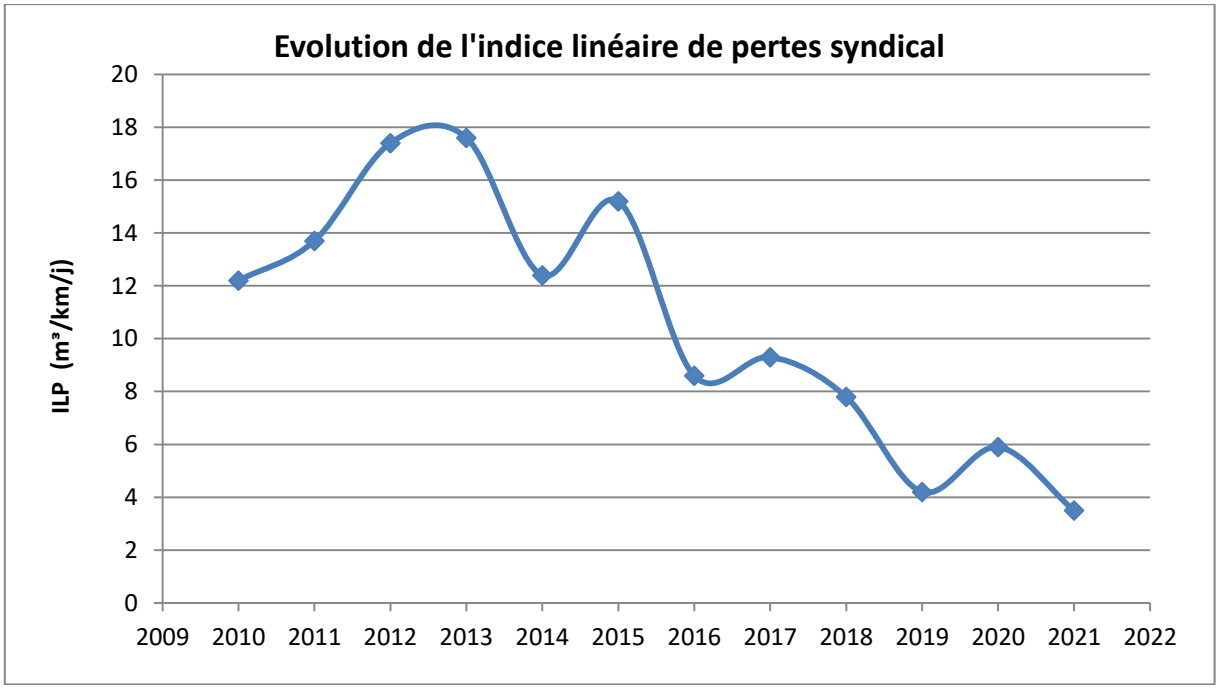

Les pertes rendent aussi compte des casses et des fuites réparées :

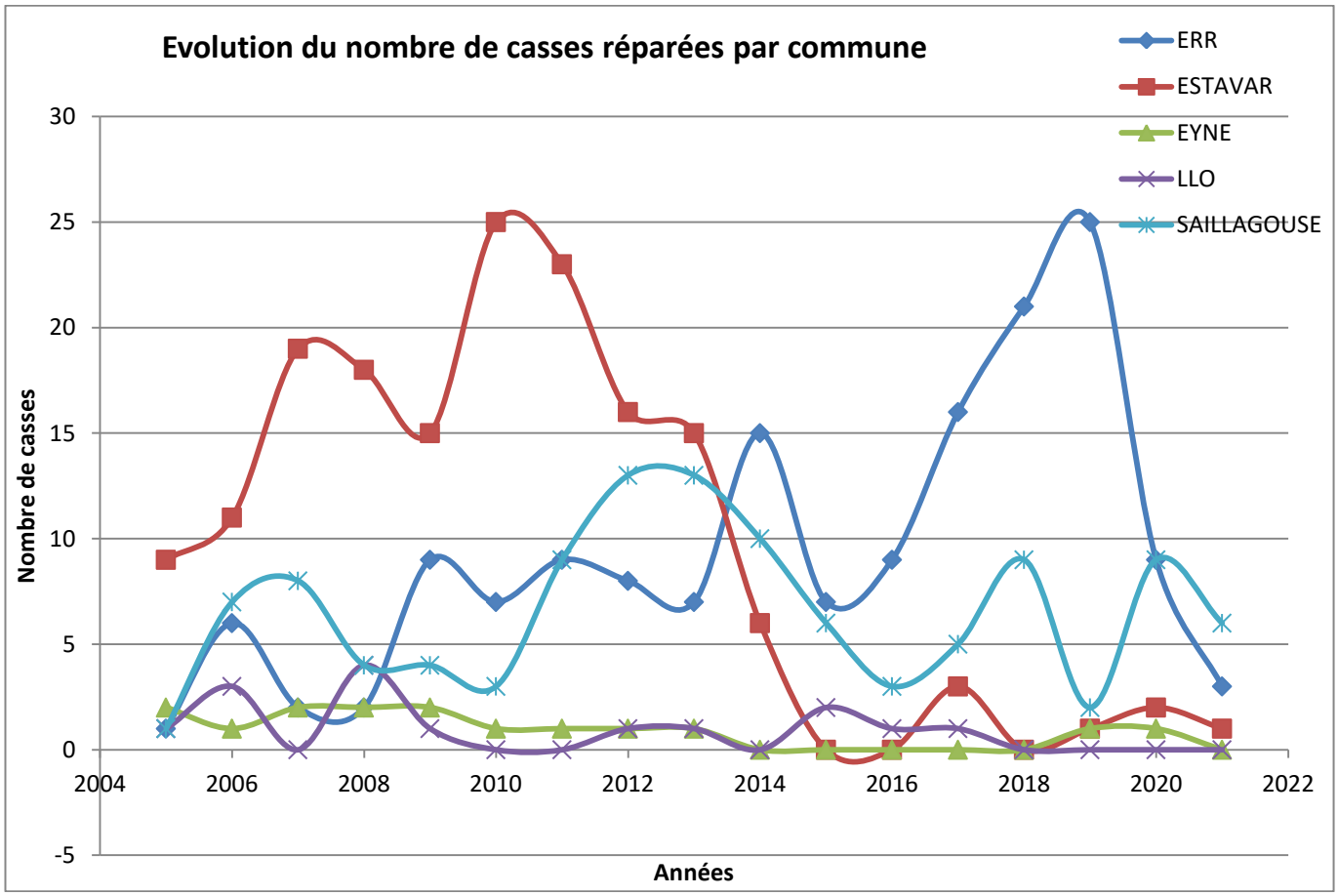

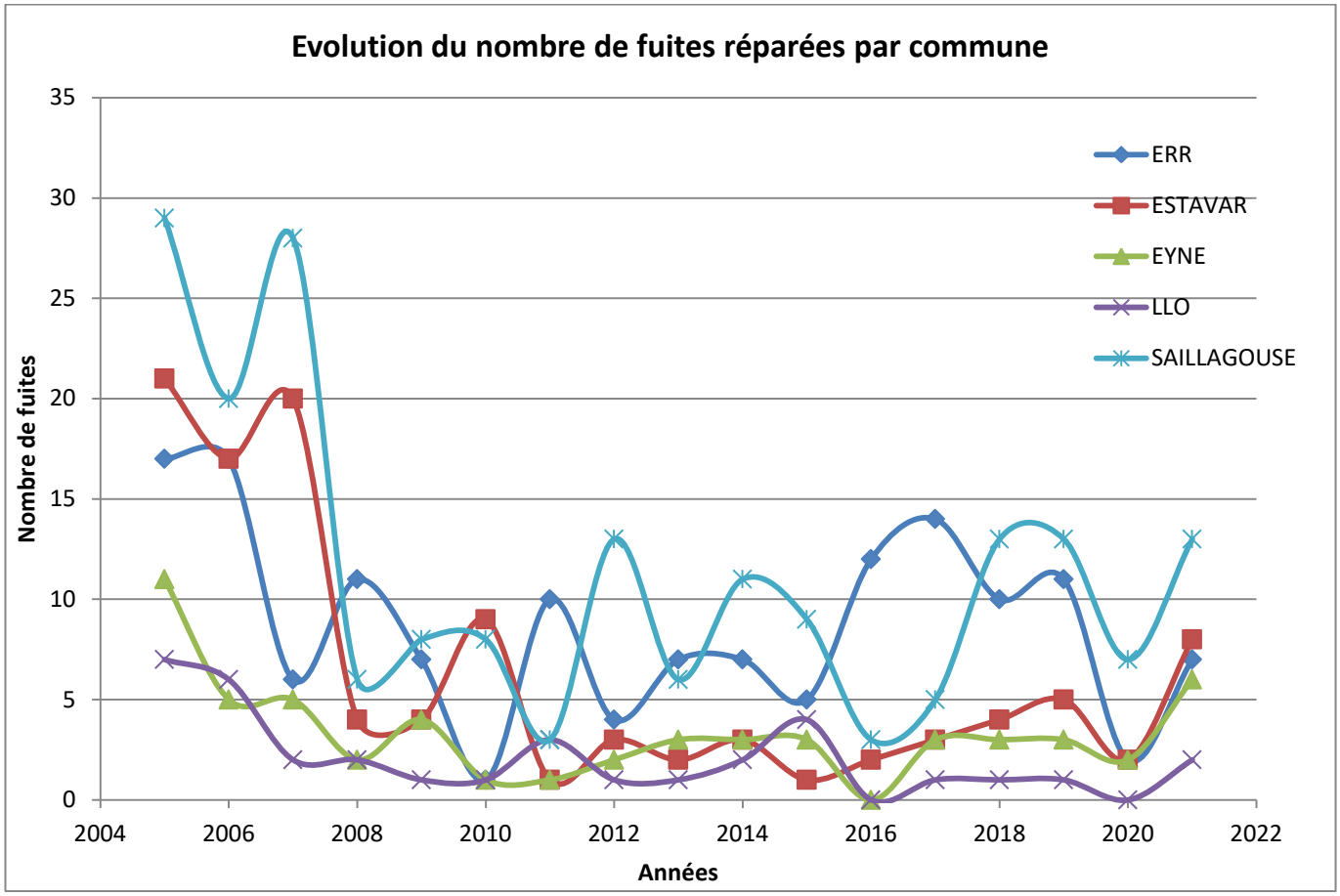

En 2021, le nombre de casses réparées a chuté dans tous les villages. Par contre, le nombre de fuites réparées a augmenté.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (TR)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,35 %. En effet, au cours de cinq dernières années, 4,679 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$TR = \frac{\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5}}{Linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte}$$

$$TR = \frac{\frac{2466 + 1755 + 0 + 139 + 319}{5}}{69\,170}$$

$$\boldsymbol{TR = 1,35\ \%}$$

Avec n = 2021, l'année étudiée. Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne du linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

III.4. Indice d’avancement de la protection de la ressource en eau

L’indice d’avancement de la ressource en eau est de 70 % pour les DUP de 1950 à 1979, l’arrêté préfectoral est partiellement mis en œuvre. L'actualisation de la DUP des Fontanals avec la loi sur l'eau de 2006 possède un indice d'avancement de 50 %, le dossier a été déposé en Préfecture. Toutefois, ce dossier sera réactualisé et redéposé.
L’ensemble des DUP sera prochainement actualisé (études en cours).
L’indice d’avancement global de la protection de la ressource en eau est de 66 % (moyenne non pondérée).

III.5. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'eau potable et l'assainissement collectif proprement dits. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Le montant d'impayés au titre de l'année 2020, tel que connu au 31 décembre 2021, est de 34 596,59 € hors taxes (et non TTC) **pour les deux services eau potable et assainissement collectif.**
Le montant hors taxes (et non TTC) facturé au titre de l'année 2020 est de 921 677,61 € HT.
Le taux d'impayés est donc de 3,8 %.

IV. Financement des investissements

IV.1. Branchements en plomb

L'ensemble des branchements en plomb n'est pas répertorié, chaque année des contrôles du matériau ont lieu, et certains branchements recensés en plomb ne le sont finalement pas. Le tableau suivant donne donc en lignes 1 et 3 les valeurs connues et mises à jour par la régie.

Nombre total connu de branchements en plomb au 1er janvier 2021	51
Nombre de branchements en plomb changés en 2021	6
Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1er janvier 2022	45
Pourcentage de branchements en plomb changés en 2021 par rapport au nombre total de branchements en plomb	12 %
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1er janvier 2022, par rapport au nombre total de branchements en plomb	88 %

IV.2. Montants financiers

	Montant pour l'année de l'exercice (€ HT)
Montant des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire	806 830,26 €
Montant des subventions encaissées pendant l'exercice budgétaire	642 403,03 €

IV.3. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 pour les services **eau potable et assainissement collectif** fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	1 466 476,58 €
Montant remboursé durant l'exercice	167 587,97 €
✓ Dont en capital	121 361,93 €
✓ Dont en intérêts	46 226,04 €

IV.4. Amortissements

Sans objet.

IV.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Sans objet.

IV.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Montants prévisionnels en € HT	Montants réalisés en € HT
Travaux de double conduite à Err : tranche A-B, adduction et distribution	238 105.85	162 457.03
Travaux de double conduite à Err : tranche B-C, adduction	148 914.01	154 577.02
Travaux de double conduite à Err : tranche B-C, distribution	225 414.49	166 936.67
Travaux de double conduite à Err : tranche C-D, adduction	0.00	0.00
Travaux de double conduite à Err : tranche C-D, distribution	0.00	0.00
Travaux de double conduite à Err : tranche D-E, adduction	224 499.67	224 499.66
Mise à niveau des DUP des captages	3 000.00	0.00
Acquisitions foncières PPI (périmètres de protection immédiate) et réhabilitations	298 830.46	0.00
Réhabilitation des conduites Bajon Estavar	100 000.00	23 243.88
Pompe du poste de relevage d'eau potable d'Estavar	10 000.00	0.00
Stabilisateur - réservoir Estavar Mir - bas service	4 000.00	0.00
Stabilisateur - réservoir Eyne village	8 000.00	0.00
Télégestion des réservoirs	177 846.00	75 116.00

V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

V.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Sans objet.

V.2. Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

VI. Tableau récapitulatif des indicateurs

	Exercice 2020	***Exercice 2021***
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis en pointe	10 020	10 055
Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (eau potable) au 1er janvier N+1	2,44 €	2,44 €
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux **limites** de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux **limites** de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100 points / 120	100 points / 120
Rendement du réseau de distribution	63,7 %	76,5 %
Indice linéaire des volumes non comptés	6,6 m^3/(km.j)	4,2 m^3/(km.j)
Indice linéaire de pertes en réseau	5,9 m^3/(km.j)	3,5 m^3/(km.j)
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,90 %	1,35 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	66 % (70 % pour les premières DUP, 50 % pour l'actualisation de la DUP des Fontanals)	66 % (70 % pour les premières DUP, 50 % pour l'actualisation de la DUP des Fontanals)
Taux d'impayés de l'année précédente pour les deux services eau potable et assainissement collectif	1,5 %	3,8 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité pour les deux services eau potable et assainissement collectif	0,02 € / m^3	0 € / m^3

Annexe 1 : synoptique du réseau d'eau potable

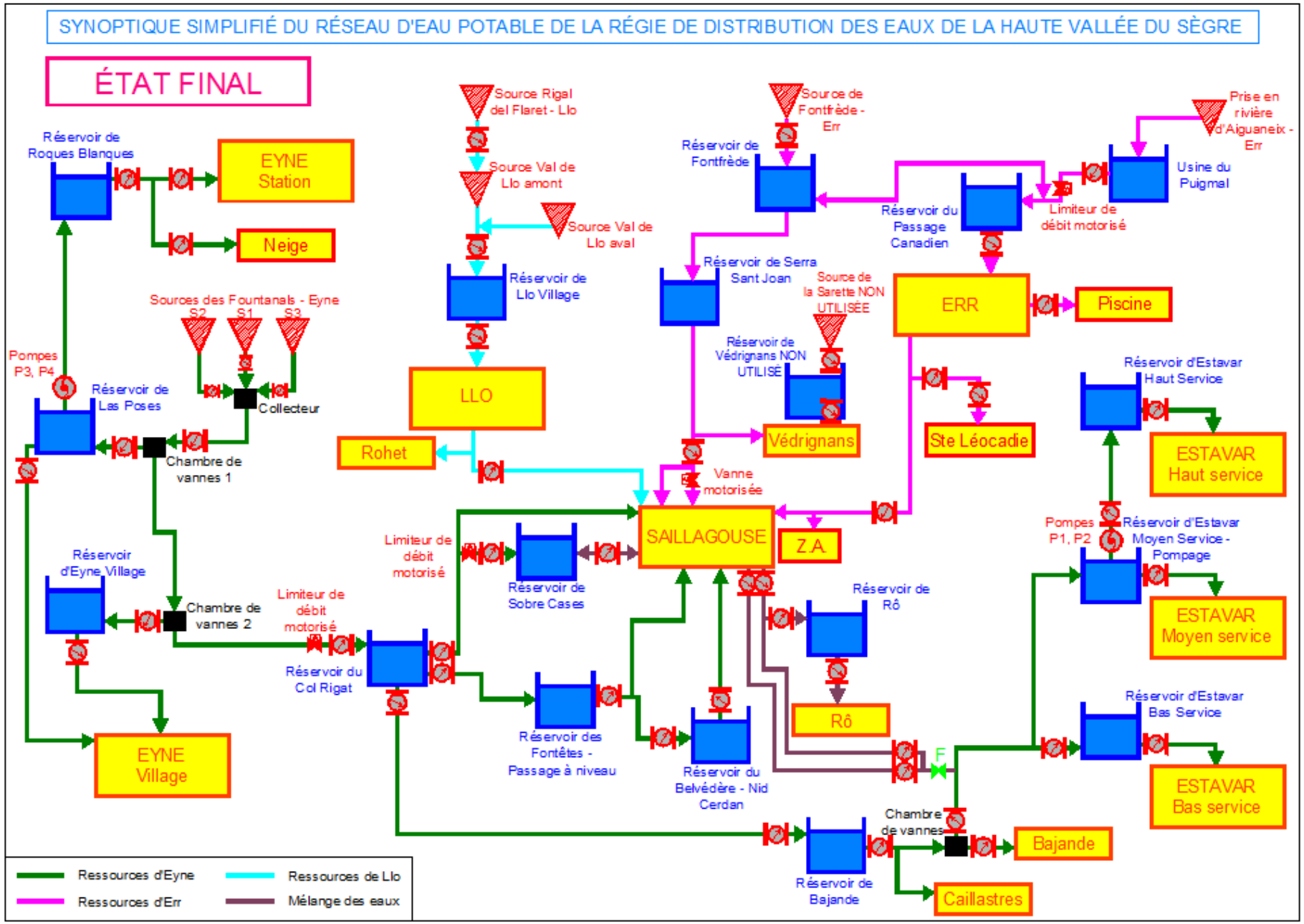

Annexe 2 : notice de l'Agence de l'Eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,86 € TTC/m³** et de **4,25 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020.

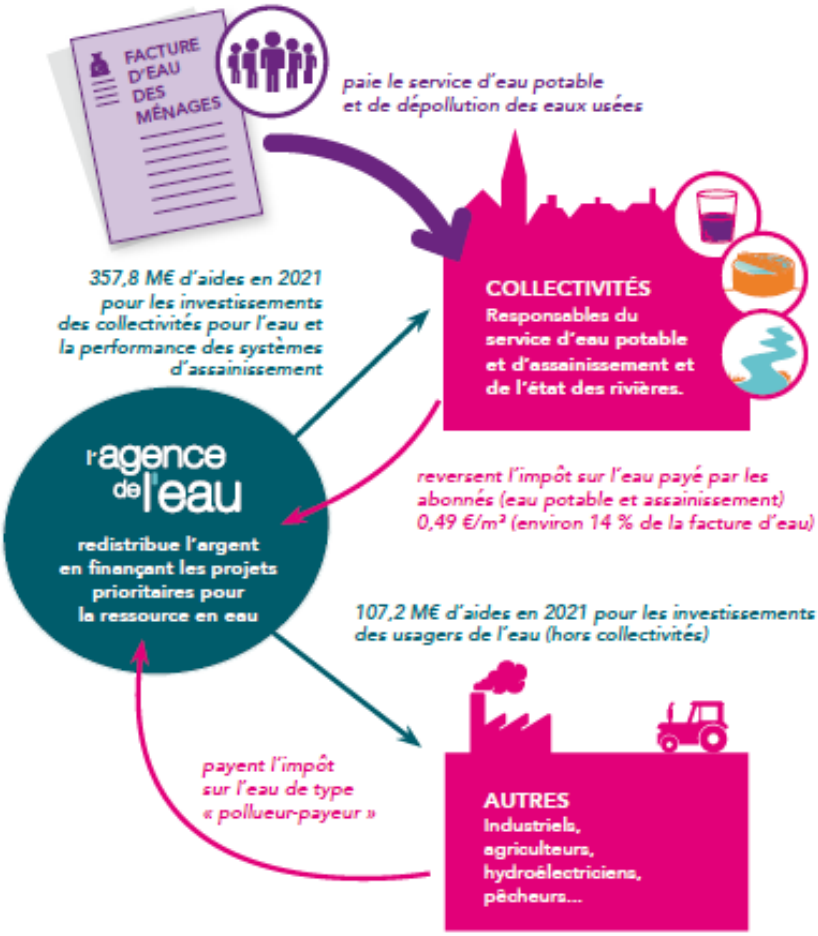

SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

▶ Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.
58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges …) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.
L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consomment 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2022 : 556,9 M€

13,3 % (73,9 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau.**

70,9 % (395,1 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique.**

9,3 % (52 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

2,6 % (14,2 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,7 % (4,1 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

3,2 % (17,6 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse.**

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2022 : 453,9 M€

18,7 % (85 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).

42,2 % (191,6 M€) aux services publics d'eau et d'assainissement **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales.**

3,7 % (16,7 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

24,1 % (109,2 M€) **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.

1 % (4,4 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

4,4 % (20 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle.**

5,9 % (27 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.**

- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021

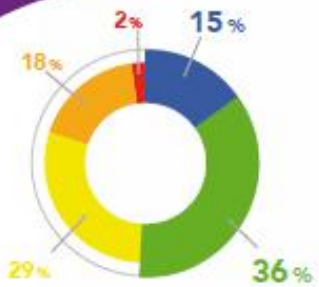

Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais

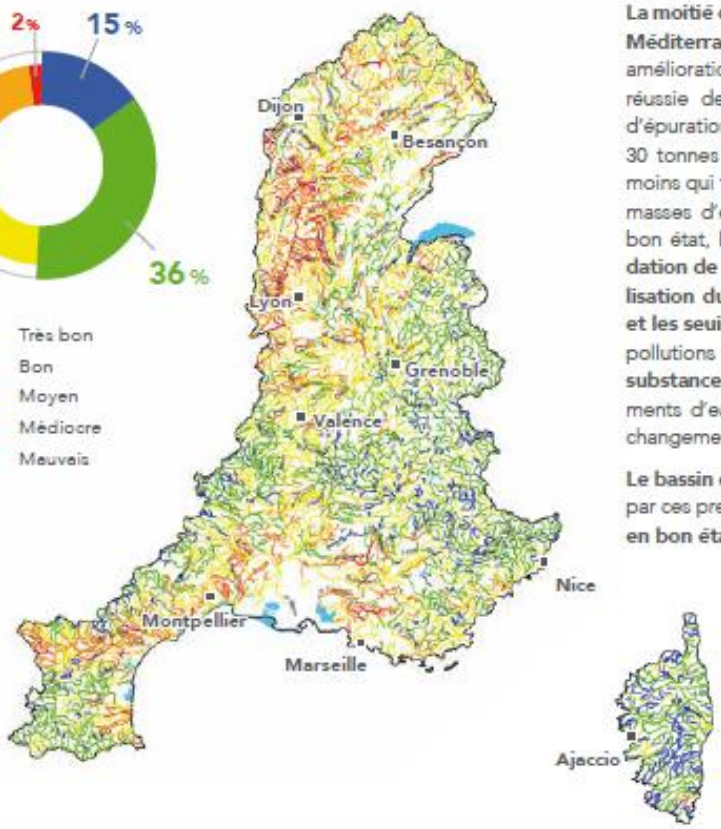

Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330 000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3000 km de cours d'eau
- 1000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse